

Communauté d'Agglomération Seine Eure



Proposition de zonage

Lery



Rapport – Mars 2023

1. Contexte général

1.1. Contexte administratif

• Population1 : 2 049 habitants

• Nombre logements 2 : 953 logements dont 94 % de résidences principales, soit 889 logements

• Densité moyenne3 : 2,30 habitants par logement

• Commune adhérente à Communauté d'Agglomération Seine Eure

Cf figure 1.

1.2. Urbanisation

Le PLUi prévoit :

Secteur	Surface (en hectares)	
Uh: Hameau densifiable		
AU: Zone à urbaniser dominante habitat	4.6	
Auir: Zone à urbaniser projet de liaison A28/A13		
Auz : Zone à urbaniser dominante activités		
économiques		
Auzir : Zone à urbaniser dominante activités		
économiques projet de liaison A28/A13		
2AU : Zone à urbaniser à long terme		

Sur une base de 10 nouveaux logements/hectares, 46 nouveaux bâtiments pourraient être créés à moyens termes.

Cf figure 2.

1 et 2 : INSEE – données 2015

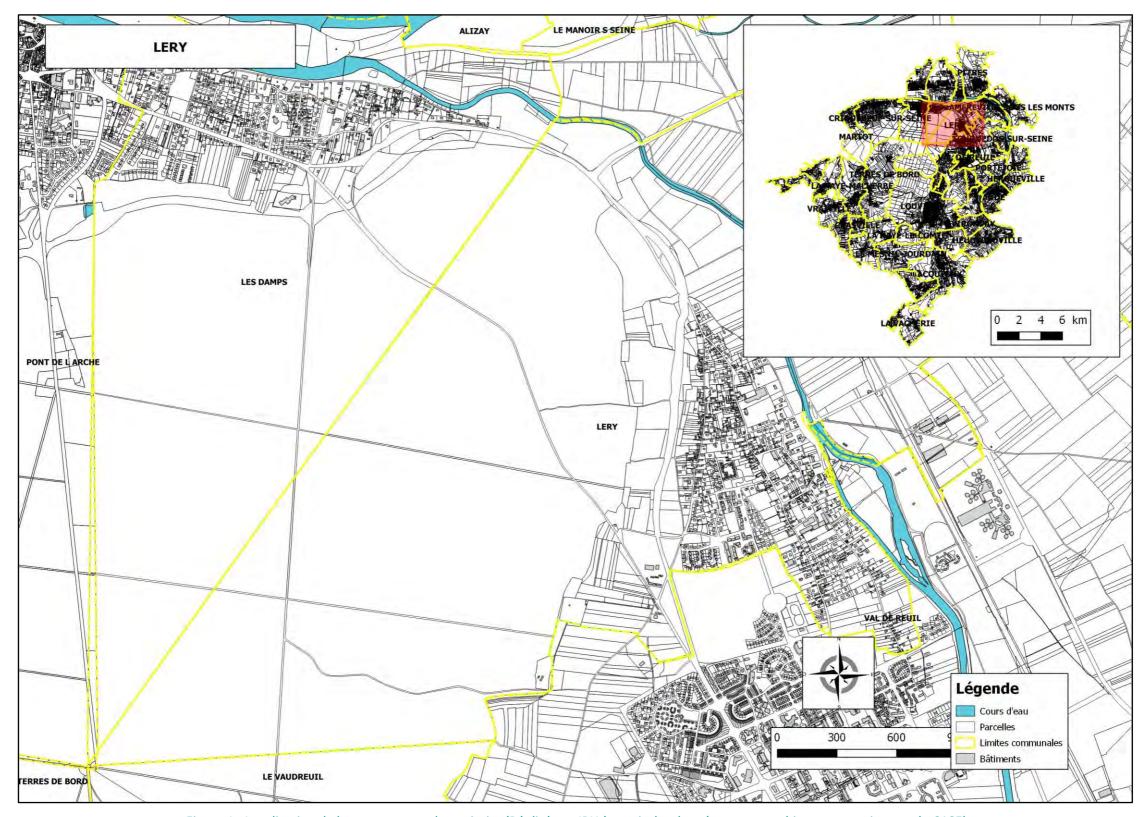


Figure 1 : Localisation de la commune sur le territoire (Réalisé par IRH à partir des données cartographiques transmises par la CASE)

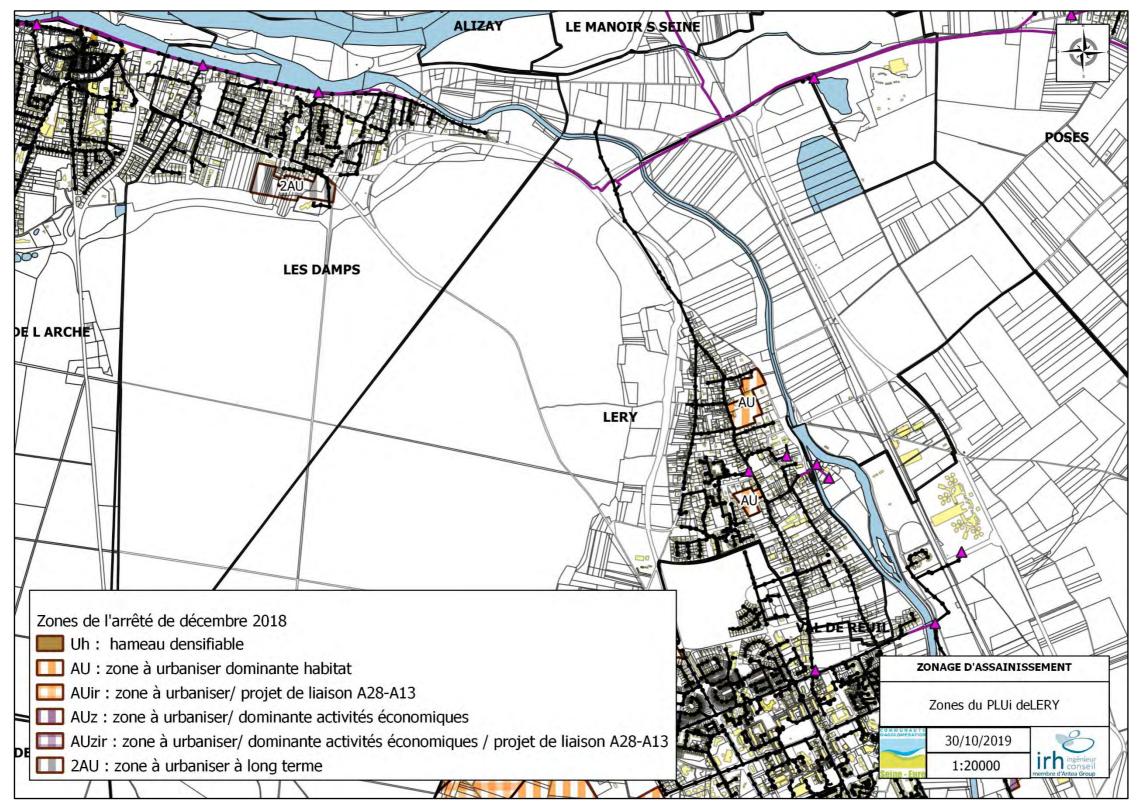


Figure 2 : Zones à urbaniser sur la commune (Réalisé par IRH à partir des données du PLUi transmises par la CASE)

1.3. Contexte artisanal-industriel

La commune compte des entreprises de menuiserie, plomberie, casse automobile et de transport routier, garages automobiles, salons de coiffure, boutiques diverses, restaurants... assainies en collectif.

1.4. Bâtiments publics

La commune est équipée d'une mairie, d'écoles maternelles et primaire et d'une cantine, de différents bâtiments publics (Poste...) et d'une salle communale de 120 personnes.

1.5. Conclusion sur le contexte général

Les flux semblent essentiellement de nature domestique sur la commune.

2. Contexte environnemental

2.1. Cours d'eau

La commune est traversée par l'Eure.

2.2. Zones naturelles

La commune est concernée par : La ZNIEFF de type 1 « Les Valoines » La ZNIEFF de type 2 « La forêt de Bord, la forêt de Louviers, le bois de St Didier » Cf figure 3.

2.3. Inondations

La commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de la Boucle de Poses. Ce dernier détermine :

- Une zone VERTE, vouée à l'expansion des crues,
- Une zone ROUGE, caractérisant les zones urbanisées soumises à des aléas forts vis-à-vis du risque inondation,
- Une zone BLEUE, caractérisant les zones urbanisées soumises à des aléas faibles à moyens vis-à-vis du risque inondation ou des zones en limite d'urbanisation ne jouant pas de rôle significatif dans l'expansion des crues,
- Une zone JAUNE, correspondant à la partie restante du lit majeur de la rivière soumise à un risque de remontée de nappe phréatique.

Cf figure 4.

2.4. Remontée de nappe

Les zones en bordure de l'Eure sont potentiellement sujette à des inondations de cave. *Cf figure 5.*

2.5. Cavités souterraines

Sans objet.

2.6. Captage AEP

Aucun captage n'est présent sur la commune.

2.7. Autres zones protégées

La commune est concernée par :

Des alignements d'arbres à protéger,

Cf figure 6.

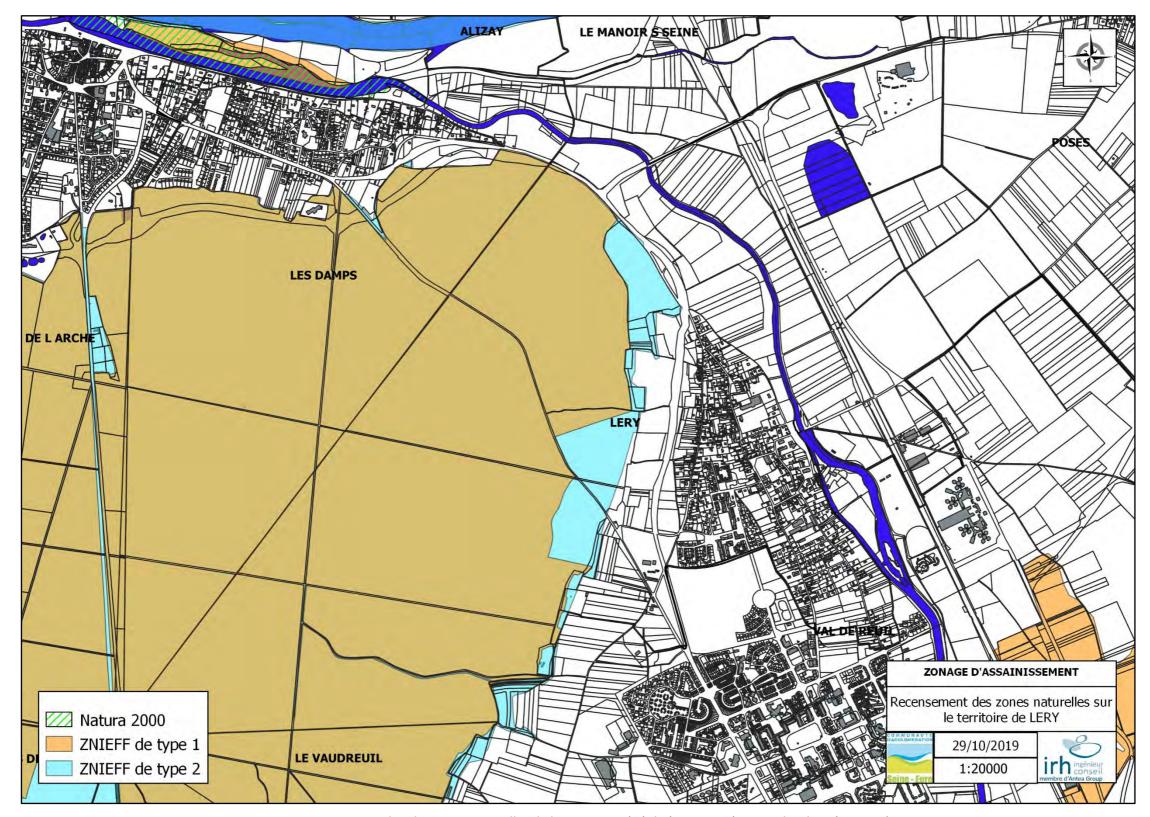


Figure 3 : Cartographie des zones naturelles de la commune (Réalisée par IRH à partir des données INPN)

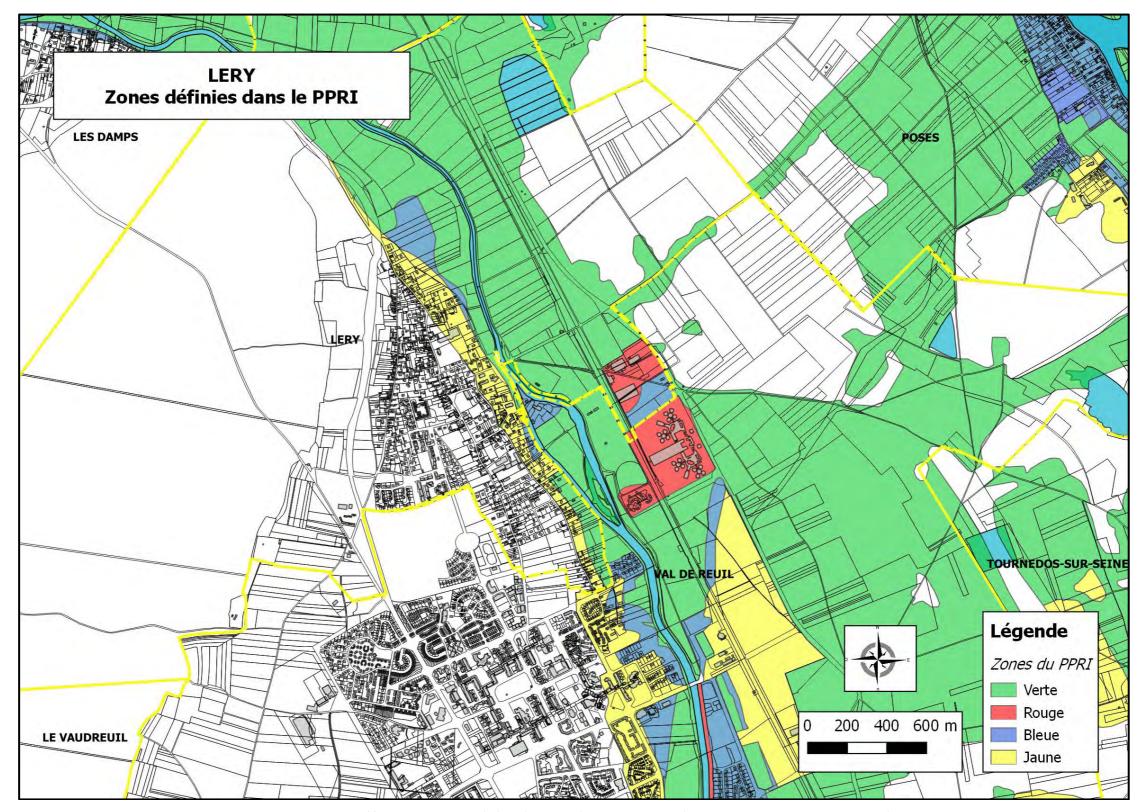


Figure 4 : Zones définies dans le PPRI (Réalisé par IRH à partir des données du PPRI transmises par la CASE)

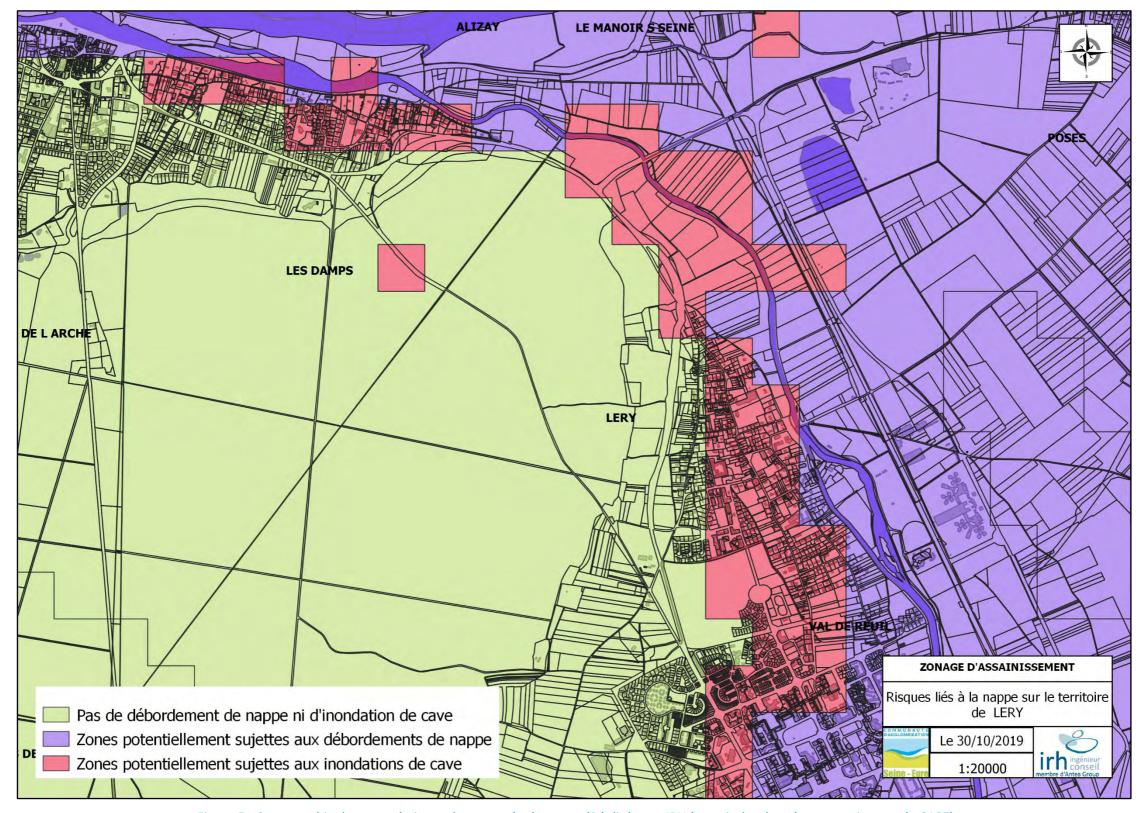


Figure 5 : Cartographie des zones à risque de remontée de nappe (Réalisée par IRH à partir des données transmises par la CASE)

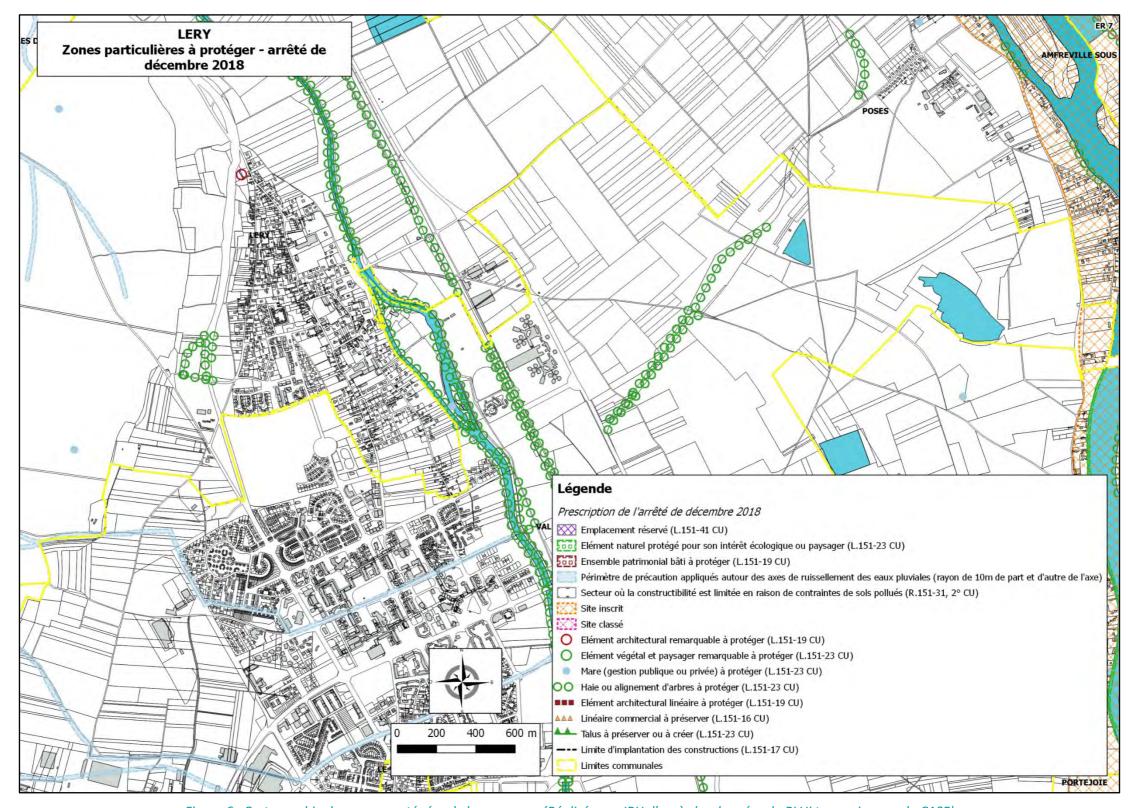


Figure 6 : Cartographie des zones protégées de la commune (Réalisée par IRH d'après les données du PLUi transmises par la CASE)

3. Assainissement existant

3.1. Zonage d'assainissement

La commune dispose d'un zonage d'assainissement réalisé en décembre 2006 délibéré le 13 juillet 2007.

La rue des Emotelles vouée à l'assainissement collectif sera prochainement partiellement desservie. Quant à la Voie Blanche, les travaux ont été annulés. *Cf figure 8.*

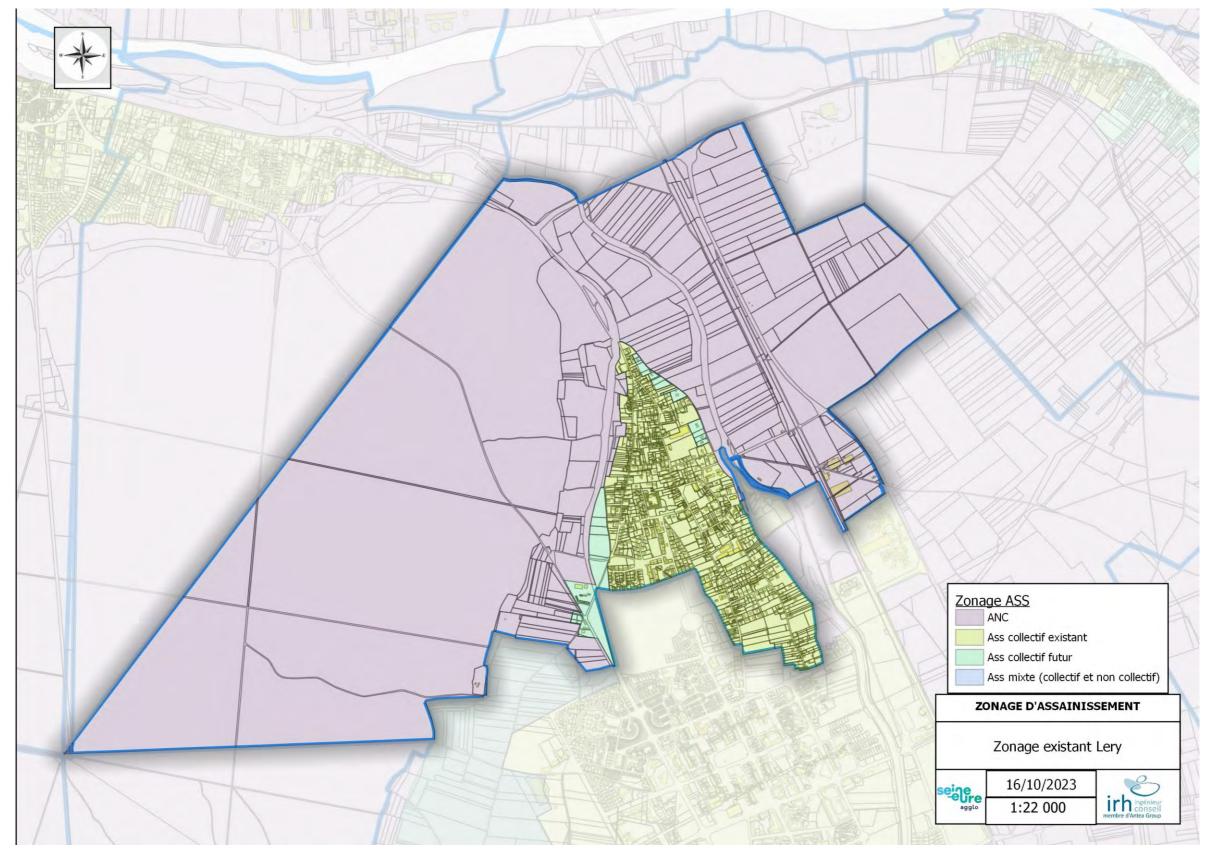


Figure 7 : Cartographie du zonage existant de la commune (Réalisée par IRH d'après les données transmises par l'exploitant)

3.2. Assainissement Collectif

3.2.1. Réseau

D'après les données SIG et les données SATESE 2017 :

Tableau 1 : Description du réseau de la commune

Linéaire gravitaire (ml)	57823
Linéaire de refoulement (ml)	9242
Nombre de poste de refoulement	14
Nombre de raccordés	4 134

3.2.2. Station

Les effluents sont traités à la STEP communale. D'après les données SATESE 2017 :

Tableau 2 : Description du système de traitement de la commune

Capacité nominale (EH)	86 683	
Charge entrante 2011 (EH)	36 038	
Soit charge disponible (EH)	50 645	
Débit de référence (m³/j)	12 283	
Volume moyen annuel en entrée (m³/j)4	5 402	

⁴ Moyenne des moyennes mensuelles

3.3. Assainissement non collectif

Une quinzaine de logements relève aujourd'hui de l'ANC, dispersés sur les zones de la rue des Emotelles, de la Voie Blanche et des Vignettes. Seules les deux dernières resteront en ANC.

D'après les résultats des contrôles du SPANC disponibles (menés entre 2008 et 2019) :

Tableau 3: Résultats et statistiques des contrôles ANC

Contrôle	Nombre d'installations	Ratio
A	1	11,1%
В	-	-
С	1	11,1%
D	3	33,3%
E	1	11,1%
NC	3	33,3%
Total	9	100%

Classe A:

- Installation complète,
- Pouvant nécessiter quelques travaux mineurs,
- Présentant potentiellement des défauts d'entretien (ex : vidange à réaliser).

Classe B:

- Installation complète sans ventilation,
- Installation sous dimensionnée,
- Installation présentant une usure d'éléments constitutifs,

Classe C:

- Installation significativement sous dimensionnée,
- Traitement non accessible mais marques de tranchées visibles,
- Traitement partiellement accessible et absence d'éléments probants attestant de l'existence de l'ensemble de l'installation,

Classe D : RISQUE ENVIRONNEMENTAL

- Eaux pluviales rejetées dans le système d'assainissement
- Installation incomplète,
- Installation présentant des dysfonctionnements majeurs
- Installation semblant présenter un risque de pollution

Classe E : RISQUE SANITAIRE

- Défaut de sécurité sanitaire,
- Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation,
- Implantation à moins de 35m en amont d'un puits privé
- Installation inaccessible et absence d'éléments probants attestant de l'existence d'une installation,
- Absence d'installation

3.4. Type de sols

Plusieurs types de sol ont été déterminés et classés en unités d'aptitude à l'ANC sur le territoire :

Tableau 4 : Types de sols de la commune

Types de sol	Description	Filière	Contraintes
A2	Limons faiblement hydromorphes ou limons argileux faiblement hydromorphes	Epandages	Tranchées surdimensionnées et peu profondes
С	Sols peu profonds mêlés à une argile limoneuse	Lit filtrant drainé verticaux avec exutoire en surface	Exutoire en surface
C2	Sols alluviaux hydromorphes avec surface limono-argileuse et sableuse	Tertre d'infiltration	Exhaussement du dispositif d'épuration (nécessité d'un poste de refoulement)

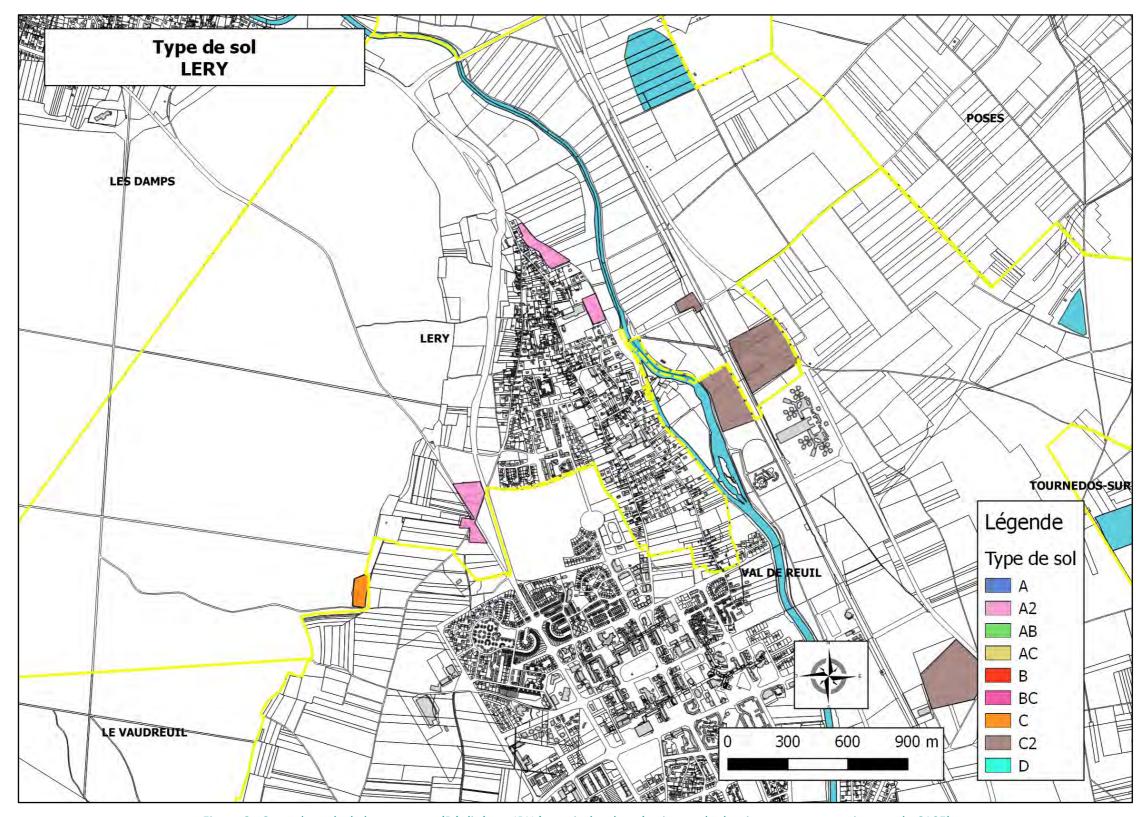


Figure 8 : Carte des sols de la commune (Réalisé par IRH à partir des données issues du dernier zonage transmises par la CASE)

4. Conclusion

La rue des Emotelles sera prochainement partiellement raccordée, les habitations attenantes passeront ainsi en assainissement collectif.

Le secteur « Voie Blanche » anciennement zoné en collectif futur, sera maintenu en zonage assainissement non collectif.

Sur les autres secteurs la collectivité a décidé de conserver l'ancien zonage, étant donné la faible densité de linéaire/logement et l'éloignement au réseau existant, le maintien de l'ANC se justifie.

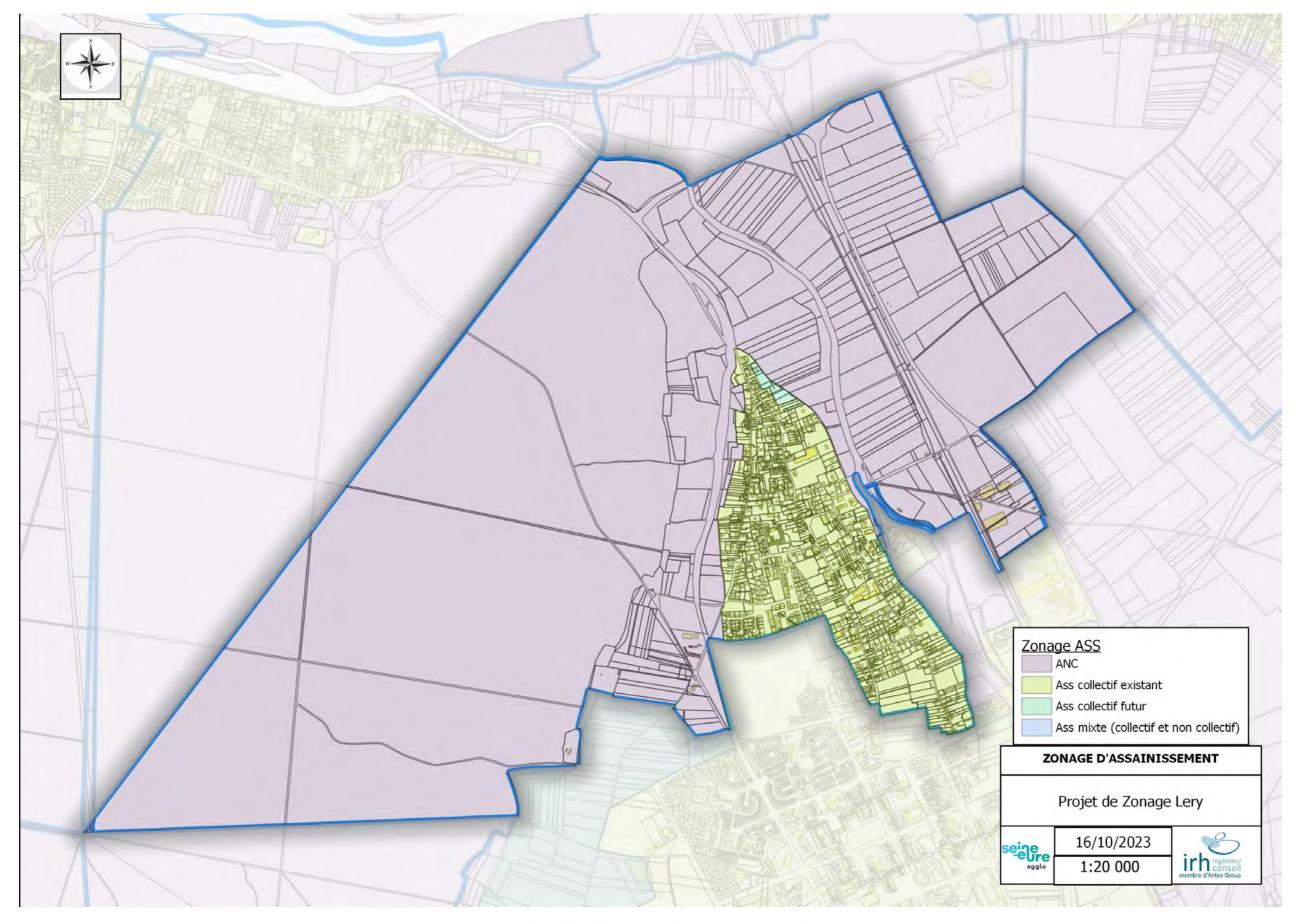


Figure 9 : Zonage final (réalisé par IRH après validation du MOA)